

Lettre du représentant Garnier (de Saintes) en mission au Mans,
concernant les mesures prises pour épurer les sociétés populaires
du département du Loir-et-Cher, lors de la séance du 4 floréal an II
(23 avril 1794)

Jacques Garnier de Saintes

Citer ce document / Cite this document :

Garnier de Saintes Jacques. Lettre du représentant Garnier (de Saintes) en mission au Mans, concernant les mesures prises pour épurer les sociétés populaires du département du Loir-et-Cher, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 207-208;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27997_t1_0207_0000_20

Fichier pdf généré le 30/03/2022

55

Un sans-culotte de Haute-Vienne (1) dépose sur l'autel de la patrie 10 liv. (2).

56

La commune de Chambly, district de Senlis, département de l'Oise, a fait déposer, par le citoyen Coquet fils, et autres commissaires, une épée à garde d'argent, une *idem* à garde argentée, et un écu de six liv., pour les frais de la guerre (3).

57

Le citoyen Baheux, portier des archives, pour le mois de germinal, 3 liv. (4).

58

Le citoyen Rouvier, pour les sociétés populaires des départements des Hautes et Basses-Alpes, en assignats 517 liv. 15 sols, en argent 330 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (5).

59

Le citoyen Augustin Leroy, prêtre aveugle, du district de Bruyères, département des Vosges, offre en don patriotique 4 années et demie d'arrérages de sa pension de 200 liv. sur la fondation du ci-devant roi de Pologne, et en demande le paiement pour l'avenir, ainsi que celui d'une autre pension sur l'hôpital des Quinze-Vingts.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances et à l'administration de l'hôpital des Quinze-Vingts (6).

60

Le représentant du peuple Garnier (de Saintes) écrit du Mans, et fait part des mesures qu'il a prises pour épurer les sociétés popula-

res du département du Loir-et-Cher, et y élever l'esprit public à la hauteur des circonstances révolutionnaires.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (1).

[*Le Mans*, 2 germ. II] (2).

« Depuis mon retour au Mans, mes chers Collègues, l'ordre y est totalement rétabli; les patriotes fidèles à la Convention ont repris l'empire, qu'ils n'auraient jamais du perdre, cependant un étonnement inquiet ralenti l'élan dans l'opinion publique, les détenus de cette commune ne sont point encore jugés, leurs partisans nourrissent encore des espérances; c'est ce que m'a laissé voir une lettre anonyme qui m'a été adressée; en fait de conspirations, le châtement doit marcher à côté du crime, que les coupables soient punis et il n'est plus ici de point de raliment pour les intriguants.

Demain la Société populaire va être réorganisée, et sa formation va détruire les combinaisons des modérés qui ont un instant concerté en leur faveur un projet d'existence politique sur cet événement.

Je vais épurer de nouveau mes épurations car la cabale et l'intrigue avoient surpris ma religion, ce nouveau travail est nécessaire pour la justice, et pour le succès de la chose publique.

Je viens de parcourir les districts de la Ferté-Bernard et de la Flèche. Dans le premier j'ai trouvé le peuple parfaitement disposé pour la liberté. La commune peu fortunée a déposé 13,000 livres d'offrande sur l'autel de la patrie. La Flèche en a donné plus de 80 000, mais dans cette commune l'esprit public étoit déchiré. S'y disant tous les deux le parti patriote, [ils] agissoient néanmoins par suite de leurs passions, comme des hommes pour qui la patrie n'est rien. J'ai fait naître dans le cœur de ces deux partis le repentir de leurs divisions tous m'ont paru se rallier de bonne foi autour de la Convention nationale et à l'unité de la République. Je dois dire cependant que dans cette commune il règne un genre de modérantisme, dont la Société populaire m'a fourni toutes les preuves, elle se réorganise dans ce moment, et c'est par le travail que je jugerai des fruits de ma mission.

Cependant au milieu de toutes ces querelles, le peuple est toujours constamment patriote, partout la raison perce, et je juge l'attachement des sans-culottes à la République, je dois dire cependant par le courage éclairé, avec lequel ils supportent les premiers besoins de la vie.

La commune de Blois vient de me marquer que les offrandes, qu'à ma voix elle avoit faites à la patrie, viennent de doubler, et elles passent aujourd'hui 100,000 livres.

Voilà ce que peut dans le cœur de l'homme libre, l'amour sacré de la patrie; et pendant que les tyrans pressurent leurs esclaves pour consolider un trône qui leur échappe, les républicains

(1) Et non Tarvienne.

(2) P.V., 87 et 228. Minute du P.V. (C 301, pl. 1077, p. 22). Bⁱⁿ, 14 flor. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXXVI, 87 et 228. Minute du P.V. (C 301, pl. 1077, p. 22).

(4) P.V., XXXVI, 87 et 228. Minute du P.V. (C 301, pl. 1077, p. 22).

(5) P.V., XXXVI, 87 et 228. Minute du P.V. (C 301, pl. 1077, p. 22).

(6) P.V., XXXVI, 87.

(1) P.V., XXXVI, 88.

(2) AF II 177, pl. 1450, p. 22; Bⁱⁿ, 4 flor.; *Mon.*, XX, 292; *Audit. nat.*, n° 578; *J. Sablier*, n° 1277; *J. Paris*, n° 479; *Débats*, n° 581, p. 49; *J. Perlet*, n° 580; *C. Univ.*, 6 flor.; *J. Matin*, n° 614; *M.U.*, XXXIX, 77; *J. Fr.*, n° 577; *Feuille Rép.*, n° 295; *J. Mont.*, n° 162; *Rép.*, n° 125.

cherchent leurs jouissances dans leurs sacrifices, et les ressources toujours renaissantes de la générosité publique annoncent à l'univers ce que la liberté a à espérer et ce que la tyrannie a à craindre.

Salut et fraternité.

GARNIER (de Saintes).

61

Bollet, représentant du peuple à l'armée du Nord, écrit de Douai et rend compte d'un avantage remporté par les troupes de la république, dans le village d'Abscon, sur les esclaves des tyrans coalisés; 150 satellites du despotisme ont mordu la poussière dans cette affaire, 120 ont été faits prisonniers, et 160 chevaux dont 120 de cavalerie et 40 de trait, 80 bœufs ou vaches et 800 moutons ont été enlevés.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (1).

[Douai, 2 flor. II] (2).

« Le jour de la décade, destiné au repos des vrais républicains, vient d'être, pour les défenseurs de la patrie de cette division, un jour de gloire et de triomphe. Ces zélés défenseurs ont montré aux esclaves des tyrans coalisés que l'amour de la liberté était sur la terre le culte triomphant. Ces esclaves, encore adorateurs du fanatisme, ont été attaqués dans le village d'Abscon par nos braves défenseurs, le 30 germinal, à trois heures du matin, et (suivant le style fanatique) le samedi-saint.

« Fatigués des singeries du vendredi-saint, les ennemis étaient religieusement à se reposer lorsqu'ils ont été attaqués dans ce poste par le 5^e régiment de hussards, les chasseurs du 13^e et les dragons du 13^e, un escadron des dragons du 10^e et les chasseurs à cheval de Versailles, qui les ont sabrés de la belle façon et se sont emparés du poste. Les ennemis se sont enfuis dans un grand désordre et ont été se rallier à une demi-lieue de ce poste. Une retraite simulée et dirigée par le général Bonnand a donné à ces esclaves envie de retourner après leur ralliement dans le poste dont on venait de les chasser; ils s'y sont trouvés aussitôt entourés, et ont essuyé une seconde charge qui a fait mordre la poussière à une grande quantité d'entre eux. La victoire a été complète. Nous avons tué à l'ennemi plus de cent cinquante hommes, fait cent trente prisonniers, dans le nombre desquels se trouvent soixante blessés; mais le meilleur c'est la prise de cent vingt chevaux de cavalerie et quarante de trait, quatre-vingts vaches ou bœufs et huit cents moutons.

« Notre perte a été de huit hommes, dont quelques-uns ont été fait prisonniers. Nous avons eu quinze blessés, et nous n'avons perdu que douze chevaux, tant tués qu'émigrés.

(1) P.V., XXXVI, 88. Bⁱⁿ, 4 flor. Bollet est rappelé par le Comité de Salut Public le 17 flor. an II. Cf. A.N. AF II, 59.

(2) *Mon.*, XX, 292; *Audit. nat.*, n° 578; *J. Sablier*, n° 1276; *Débats*, n° 581, p. 50; *Ann. Rép. Fr.*, n° 145; *J. Matin*, n° 614; *J. Fr.*, n° 577; *C. Univ.*, 6 flor.; *M.U.*, XXXIX, 77; *C. Eg.*, n° 614, p. 187; *J. Mont.*, n° 162; *Rép.*, n° 125; *Mess. soir*, n° 614.

Le 5^e régiment de hussards s'est signalé dans cette affaire. Une grande partie des chevaux pris sur l'ennemi ont été enlevés par eux, et dans une seule compagnie il n'y a que huit hommes qui n'ont pas fait un prisonnier ou ramené un cheval. Il est dû aussi des éloges au 13^e régiment de hussards, à l'escadron du 10^e de dragons et aux chasseurs de Versailles.

« Le général Bonnand, qui a dirigé et commandé cette attaque, s'y est conduit avec intelligence et bravoure, et y a développé de grands talents militaires.

« Dans le nombre des prisonniers il s'est trouvé un émigré, agent d'un autre émigré, chargé de la direction de l'espionnage, sous les ordres du général anglais. Nous avons trouvé sur lui, et dans une voiture qu'il conduisait, appartenant au directeur de l'espionnage, des papiers très-intéressants, que je viens d'envoyer à Lille à mon collègue Choudieu.

« Nos défenseurs attendent avec impatience l'instant d'une attaque générale; et le courage dont ils sont animés, et dont ils ont donné tant de preuves dans cette petite affaire, à laquelle j'ai été présent depuis le commencement de l'attaque jusqu'à la prise du poste, doit nous assurer que sous peu le sol de la liberté sera purgé de ces esclaves et de leurs tyrans. S. et F. »

BOLLET.

(Applaudissements.)

62

Un membre [R. DUCOS], du comité des secours publics, fait adopter le décret suivant :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des secours publics, décrète ce qui suit :

« La trésorerie nationale paiera, sur la présentation du présent décret, à la citoyenne Rulot, veuve de Nicolas-Antoine Gorlier, chargée de deux enfants, et dont le mari, ci-devant caporal dans les gardes-françaises, incorporé dans le bataillon de la section de l'Homme-Armé, a été tué dans un service requis pour la réception du commandant dudit bataillon, une somme de 300 liv. à titre de secours, imputable sur la pension qui lui est due. Renvoie au surplus la pétition de la veuve Gorlier au comité de liquidation, pour le règlement de sa pension.

« Le présent-décret ne sera imprimé que dans le bulletin de correspondance (1).

63

LALOY au nom du comité de sûreté générale donne lecture des pièces suivantes : (2)

[Extrait des délibérations des commissions extraordinaires des Douze et des Vingt-et-un réu-

(1) P.V., XXXVI, 88. Minute de la main de R. Ducos (C 301, pl. 1067, p. 8). Décret n° 8897. Reproduit dans Bⁱⁿ, 5 flor. (suppl¹); *Mon.*, XX, 299; mention dans *J. Sablier*, n° 1276.

(2) C 301, pl. 1075, p. 8, 9, 10, 11, 13.